

LIVRET DE CERTIFICATION

CAFSAN

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



CAFSAN

Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique

DÉFINITION DU NIVEAU

La plongée subaquatique est un sport de loisir de haute technicité qui est souvent pratiqué en milieu naturel (donc changeant) sur des sites éloignés des services de secours. Cela oblige les pratiquants, en fonction de leur niveau, à suivre une formation les amenant à être capable d'intervenir efficacement en cas d'accident. En plus d'enseigner les gestes de 1^{ers} secours, cette formation doit prendre en compte les spécificités de la pratique de la plongée. Ainsi à l'issue de cette formation, les plongeurs sont capables de :

- Analyser une situation d'accident et mettre en sécurité les victimes.
- Déterminer et prévenir les dangers apparents ou potentiels de cette situation.
- Effectuer les gestes de 1ers secours et mettre en œuvre l'oxygénothérapie.
- Coordonner et gérer les opérations afin d'optimiser l'intervention des services de secours.

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être titulaire d'une licence annuelle à la FSGT.
- Être âgé au minimum de 14 ans et pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.
- Être titulaire du PSC (Premier Secours Citoyen) ou équivalent.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des modules sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un moniteur CAFSAN licencié à la FSGT.
- La formation est composée de 4 modules qui font respectivement référence à un volume horaire minimum :
 - ✓ Module 1 (2 heures) : Accidentologie en plongée et prévention des accidents.
 - ✓ Module 2 (4 heures) : Gestes de 1ers secours et secours avec matériel.
 - ✓ Module 3 (3 heures) : Assistance en surface, sortie d'eau, alerte et mise en place de la chaîne des secours.
 - ✓ Module 4 (1 heure) : Cas concret de synthèse.

Les modules peuvent être travaillés et validés séparément en milieu naturel ou artificiel.

Le module 4, qui doit apprécier l'action d'assistance et de sauvetage dans son ensemble et non des gestes techniques isolés, doit être organisé en fin de formation et dans des conditions aussi proches que possible de la réalité.

- Le responsable de la formation, moniteur CAFSAN, peut être assisté par des encadrants de niveau 2 au minimum pour les modules 1,3 et 4 et d'un moniteur de secourisme titulaire du FPSE (ex PAE 1) au minimum, ou du FPSC (ex PAE 3) + PSE 1, ou d'un moniteur de plongée (au minimum E3) titulaire du PSE 1 pour le module 2.

Recyclage : Il est conseillé à tous les titulaires du CAFSAN d'entretenir leurs compétences. Il est important de prendre connaissance des évolutions des gestes techniques et des référentiels. De même, dans chaque club, la connaissance des spécificités du matériel et des pratiques (locales) doit être maintenue et actualisée.

CONDITIONS DE VALIDATION et ÉQUIVALENCES

- L'évaluation des modules doit être réalisée par un moniteur CAFSAN sur une période n'excédant pas 12 mois.
- La RIFA plongée scaphandre de la FFESSM est admis en équivalence.
- Sur décision du responsable de la formation, des dispenses de module peuvent être accordées comme suit :
 - ✓ module 1 si le candidat :
 - a validé la théorie du niveau 2 ou du niveau 3,
 - est titulaire de la spécialité Stress & Rescue de SSI.
 - ✓ module 3 si le candidat est titulaire de la spécialité Stress & Rescue de SSI.
 - ✓ module 2 si le candidat est :
 - titulaire du PSE1,
 - titulaire du BLS + advanced oxygen first aid de DAN,
 - professionnel de la santé pouvant justifier de compétences en matière de secourisme et d'oxygénothérapie.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et du moniteur CAFSAN ayant validé les modules. La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret).

CONNAISSANCES THÉORIQUES (à l'écrit ou à l'oral)

MODULE 1

1- ACCIDENTOLOGIE EN PLONGÉE : connaître, comprendre et identifier au mieux les accidents, les symptômes et la conduite à tenir lors d'un accident de plongée.

2- PRÉVENTION DES ACCIDENTS : Connaître, identifier, et gérer les facteurs favorisant de l'accident de plongée.

Date :

Tampon et signature :

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

MODULE 2

3- Pratiquer les gestes de 1^{ERS} SECOURS : Bilans, RCP, PLS et surveillance.

4- SECOURS AVEC MATERIEL : connaître et savoir mettre en service le matériel d'oxygénothérapie, procédures d'utilisation (inhalation et BAVU).

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

MODULE 3

- 5- ASSISTANCE SURFACE : Signaler une détresse, mettre en sécurité une victime, tracter une victime entièrement équipée, déséquiper une victime dans l'eau et tracter une victime non équipée.
- 6- SORTIES DE L'EAU : en départ du bord, en piscine, en pneumatique, en embarcation à francs bords et ôter la combinaison d'une victime.
- 7- ALERTE : connaître les différents moyens d'appel des secours et de rappel des palanquées.
- 8- MISE EN PLACE DE LA CHAÎNE DES SECOURS (attribution et coordination des tâches) : remplir une fiche d'évacuation, préparer le départ du bateau, récupérer les palanquées et leurs paramètres, organiser le rangement du matériel et aménager un espace pour la victime, regroupement du matériel de la palanquée de la victime.

Date :

Tampon et signature :

MODULE 4

- 9- Mettre en oeuvre un cas concret de SYNTHESE

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - CAFSAN

Demande de carte brevet

À archiver durant 5 ans au club après avoir fait la demande de carte dans la base des brevets (<http://brevet.fsgt.org>). Une copie demeurera dans le livret.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception de la carte) :

N° licence FSGT :

Nom du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention de la qualification du brevet de CAFSAN et souhaite obtenir une carte brevet :

FSGT ☐

Le jury et le président du club certifient avoir vérifié la conformité des prérequis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :